



CCFP du 12 septembre 2016 - Déclaration UIAFP-FO

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, chers Camarades,

Ce conseil commun de la Fonction publique de rentrée s'inscrit dans un agenda que nous considérons comme intenable. En plus d'une cadence infernale insoutenable pour tous, les nombreux changements de date désorganisent l'ensemble des interlocuteurs et organisations.

Dans ces conditions, il est évident que le dialogue social devient une formalité, chaque réunion s'enchaînant avec, pour seul objectif, de « faire passer » les textes et projets du Gouvernement.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Ministre, de revoir l'agenda social afin de prioriser les points les plus importants pour les agents et le service public. FO est disponible pour évoquer cela avec vous et votre cabinet.

Avant d'aborder les différents points de l'ordre du jour, nous souhaitons évoquer deux sujets en discussion :

En premier lieu, PPCR à la filière technique, et plus précisément les corps d'ingénieurs de l'Etat.

FO reste attachée à la parité des grilles et de fait ne comprend cet empressement à vouloir imposer des dispositions statutaires communes à 6 corps d'ingénieurs de l'Etat omettant les corps d'ingénieurs d'étude et ingénieurs de recherche de l'enseignement supérieur, et les corps d'ingénieurs du Ministère de l'Intérieur. Sachant que ces dispositions devraient se décliner ensuite à la Fonction publique territoriale et hospitalière, pour FO, il ne peut pas y avoir de déclinaison tant que la Fonction publique de l'Etat n'aura pas traité l'ensemble des corps la concernant. Par ailleurs, FO rappelle que parité des grilles ne signifie pas que des exceptions soient impossibles comme nous en discuterons, nous le souhaitons, au prochain Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat.

Le 2^{ème} point concerne la réforme territoriale au sens large.

FO confirme son opposition à cette réforme et à toutes velléités de vouloir créer, même à titre expérimental, des directions des ressources humaines interministérielles locales telles que le présente la Loi pour l'égalité réelle Outre-Mer. De même les nouveaux *schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public*, accompagnés de l'instruction du 3 août 2016 du Premier ministre et le développement des maisons de service au public sans aucune consultation des interlocuteurs sociaux ne peuvent nous satisfaire. L'impact sur les conditions de travail voire sur les statuts particuliers sont à craindre.

Pour terminer par les points appelés à l'ordre du jour.

Concernant les discriminations et la diversité, FO rappelle que la Fonction publique n'a pas vocation à corriger ou compenser les différents maux de notre société, et notamment les inégalités sociales souvent liées à des problèmes socio-éducatifs. Eviter les discriminations oui, prôner le contrat à la place de l'emploi statutaire pour y remédier, c'est non !

FO, viscéralement attachée au statut général et aux statuts particuliers, soutient la nécessité de recruter un poste de titulaire pour chaque emploi pérenne. Le contraire serait incompréhensible à l'heure où ce gouvernement revoit la liste des établissements publics dérogatoires et veut prioriser la fonctionnarisation aux emplois de contractuels.

Concernant le fonctionnement du CCFP, FO vous a saisi sur la nécessité de réviser les différents taux de remboursements des indemnités justifiés par un déplacement professionnel. Il serait donc temps, par exemple, de saisir la commission « statistiques » du CCFP coprésidée par le directeur de l'INSEE pour établir un réel bilan des coûts d'hébergement, de restauration et de déplacements de notre pays. Ainsi cette instance aurait un sens et ne serait pas le simple appui « statistiques » des projets gouvernementaux.

Bien entendu, FO s'exprimera plus en détails sur les points de l'ordre du jour pendant la séance.

Enfin, 7 organisations syndicales et de jeunesse continuent de revendiquer l'abrogation de la loi Travail et s'exprimeront en ce sens le 15 septembre.

Je vous remercie.

Christian Grolier
Secrétaire Général
UIAFP-FO